

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00162

**CONVENTION DE COFINANCEMENT ENTRE SAINT ETIENNE METROPOLE ET
LA CAISSE DES DEPOTS POUR DES OPERATIONS PROPOSEES DANS LE
CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ANRU)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc
JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham
LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves
MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190516-D20190016210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

CONVENTION DE COFINANCEMENT ENTRE SAINT ETIENNE METROPOLE ET LA CAISSE DES DEPOTS POUR DES OPERATIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ANRU)

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) financé par l'ANRU, 6 sites comptant près de 22 400 habitants ont été retenus à l'échelle de Saint-Etienne Métropole : Montreynaud, Tarentaize-Beaubrun-Couriot, Cotonne-Montferré et quartiers Sud-Est à Saint-Etienne, les centres-villes de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier.

La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain a été signée le 14 mars 2019. Elle précise notamment les objectifs poursuivis par le projet, la description du projet sur les différents sites, la gouvernance et la conduite de projet, le plan de financement des opérations programmées et leur calendrier prévisionnel et les modalités de suivi et d'application de la convention pluriannuelle.

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) compte parmi les signataires de cette convention qui prévoit sa participation financière prévisionnelle sur l'ensemble des quartiers à hauteur de 338 766 €.

La CDC souhaite décliner ses engagements dans des conventions de cofinancement avec chaque maître d'ouvrage pour préciser les montants, contenus, calendriers et modalités de réalisation et de suivi. La convention de cofinancement entre la CDC et Saint-Etienne Métropole est jointe au présent rapport.

Quatre « opérations » sous maîtrise d'ouvrage de Saint Etienne Métropole ont été ciblées pour faire l'objet d'un cofinancement de la CDC, elles représentent un montant maximum de subventions de 58 266 €. Le détail des montants par opération est précisé ci-dessous :

| Intitulé d'opération | Montant d'opération HT | Financement CDC |
|---|-------------------------------|------------------------|
| Film documentaire rénovation urbaine | 52 000 € | 20 000 € |
| Communication marketing autour du projet de renouvellement urbain | 50 000 € | 8 000 € |
| Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) marché de l'habitat | 165 000 € | 13 600 € |
| Etude Pôle entrepreneurial et innovation Novaciéries | 33 333 € | 16 668 € |
| TOTAL | 300 333 € | 58 268 € |


Il convient de préciser qu'un avenant à la convention de renouvellement urbain est en cours de validation, mais il ne modifie pas le contenu et le plan de financement des actions ci-dessus.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de cofinancement entre la Caisse des dépôts et Consignations et Saint Etienne Métropole prévoyant un montant prévisionnel de recettes de 58 268 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de cofinancement correspondante, ainsi que tous les actes et documents relatifs à l'exécution de cette convention ;**
- **les dépense et recettes correspondantes seront imputées :**
 - **pour le film documentaire et la communication marketing : sur les chapitres 11 et 74, destination ANRU du budget politique de la ville sur les exercices 2019 et suivants ;**
 - **pour l'AMO Marché de l'habitat : sur l'opération 308, chapitres 13 et 20, du budget Habitat sur les exercices 2019 et suivants ;**
 - **pour l'étude pôle entrepreneurial et innovation Novaciéries : sur l'opération 250, chapitre 13 du budget Services aux entreprises sur l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU